

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 58 (2021-2026)
de MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS)
demandant d'étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et
aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo**

En séance du 29 juin 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 58 de MM. G. Collaud, O. Collaud et M. Vonlanthen lui demandant d'étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo.

Résumé du postulat

Dans le but de promouvoir le vélo-cargo électrique auprès des commerçant-es de la ville de Fribourg, le Conseil communal leur met actuellement à disposition gratuitement ce nouveau mode de livraison durant un mois, et ce, jusqu'à la fin du mois de septembre.

Afin de faire changer les habitudes de déplacement de manière pérenne et d'encourager ce mode de transport pour les livraisons et le déplacement des enfants en ville, notre postulat demande que l'achat d'un vélo-cargo (électrique ou non) par une entreprise ou par une famille soit subventionné par la commune. Nous souhaitons que le montant versé aux acheteurs et acheteuses soit suffisamment élevé pour produire un effet significatif, à charge pour la commune de le déterminer.

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg nourrit une ambition forte de transition écologique de son territoire et s'y engage activement depuis de nombreuses années. La mobilité est un axe important de cette transition et le report modal vers la mobilité douce est une thématique sur laquelle la Ville de Fribourg travaille depuis plusieurs années déjà, avec notamment une amélioration constante du réseau cyclable et la collaboration avec le réseau de partage de vélo-cargo Carvelo2go.

Soucieux d'encourager la mobilité douce, et notamment le recours au vélo, la Ville a intégré dans son nouveau programme de subvention, qui sera prochainement lancé, une subvention pour les vélos électriques à l'attention des citoyen-ne-s et des entreprises de la Ville. La subvention prévoit l'octroi des montants suivants:

- Vélo électrique: 20% du prix d'achat, mais au maximum CHF 300.-
- Vélo-cargo électrique: 20% du prix d'achat, mais au maximum CHF 600.-

Le lancement de cette nouvelle campagne de subvention est prévu d'ici à l'automne 2023. Ce lancement est toutefois tributaire de la validation par le Canton du règlement d'utilisation du Fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg (cf. Message n°21 du 23 août 2022) qui lui a été transmis début novembre 2022.

Une fois la nouvelle campagne de subvention lancée, un monitoring sera réalisé afin d'évaluer si les aides proposées répondent aux besoins de la population. Le cas échéant, en fonction du succès rencontré par chacune des subventions, les aides pourront être adaptées avec, par exemple, une révision des montants octroyés.

Le postulat n° 58 est ainsi liquidé.